

**Maison
du développement**

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex

Tél. 05 53 64 40 46
vga@valdegaronne.fr
www.valdegaronne.fr

Communiqué de Presse

**Faits marquants du Conseil d'agglomération
du 17 avril 2025**

Après un début de séance consacré à la citoyenneté avec les dernières actualités liées au conseil de développement, ce conseil d'agglomération s'est distingué par plusieurs votes majeurs : celui sur les subventions 2025, révélant l'étendue du soutien de l'Agglomération pour l'animation du territoire et de ses liens avec les acteurs ; et celui sur le projet de création de la nouvelle déchèterie à Marmande, l'un des investissements majeurs de cette fin de mandature.

La déchèterie nouvelle génération à Marmande

Le conseil d'agglomération a voté le projet du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Marmande, sur la zone industrielle du Chêne-vert, pour un montant global prévisionnel de 4 millions d'€ TTC.

Cette déchèterie nouvelle génération, qui s'inscrit dans un des grands objectifs du mandat, la réduction des déchets, proposera des aménagements destinés à assurer :

1. la récupération et le réemploi, plutôt que le dépôt, avec la création d'une zone de gratuité et d'un espace de réemploi.
2. la qualité du tri des déchets pour un recyclage optimisé, avec la création de 3 zones différentes : Réemploi et Dépôt petits objets, Dépôt matériaux volumineux, dépôt végétaux et gravats.
3. le dépôt des déchets non-valorisables (encombrants) comme ultime solution.
4. la sobriété du site (éco-matériaux, ombrières photovoltaïques, récupération des eaux pluviales).
5. la sécurité, la facilité d'accès et le confort du dépôt pour les usagers, notamment grâce au concept de "déchèterie à plat" (sans quai de chargement) et une circulation à sens unique.

Après la concertation menée en 2023 et la phase de conception du projet qui prend fin avec ce conseil, le chantier doit démarrer à l'automne, pour une ouverture prévisionnelle à la fin du 2nd semestre 2026. Le public, les usagers, les riverains seront continuellement informés et associés durant le chantier.

Vote des subventions 2025 : un engagement intact en faveur du tissu associatif local

Comme de nombreuses collectivités, Val de Garonne Agglomération a dû faire des choix difficiles dans le cadre de la préparation budgétaires 2025. Des efforts budgétaires ont été réalisés avec la volonté de préserver le tissu associatif local, pourvoyeur d'emplois et d'actions importantes pour le territoire. Le conseil d'agglomération a ainsi voté l'attribution de subventions 2025 dans différents domaines d'intervention, parmi lesquelles :

- **73 000 € - Développement économique** : Chambre de Commerce et d'Industrie du 47 ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 47 ; Campus numérique ; Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ; Initiative Garonne ; Boutique de Gestion (BGE) ; Caisse Sociale de Développement Local (CSDL) ; Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP).
- **86 950 € - Agriculture et Alimentation** : aides agricoles directes, association Alterfixe, Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes du Lot-et-Garonne (AILFG), 6 manifestations agritouristiques d'intérêt communautaire.
- **7 700 € - Nature et Biodiversité** (Plan Climat-Air Energie Territorial) : Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins ; Association Francis Hallé pour la forêt primaire.
- **330 750 € - Développement social et Jeunesse** : Jeunesse (8 porteurs de projets et 1 Bourse aux projets) ; Solidarité / Insertion / Prévention (3 projets) ; Sensibilisation et Formation continue des acteurs éducatifs locaux (CTG - Convention territoriale Globale - 3 porteurs de projets) ; Bourse aux projets Santé ; actions dans les quartiers prioritaires (Politique de la Ville) ; Bourse aux projets Economie sociale et solidaire (nouveau, cf. paragraphe suivant) ; 10 manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

Nouveau : la Bourse aux projets Economie sociale et solidaire

En lien avec sa feuille de route Economie Sociale et Solidaire, l'Agglomération lance une bourse aux projets à destination des structures de ce secteur sur notre territoire. Cette aide ponctuelle mobilise une enveloppe globale de 25 000 € pour 2025, sur une thématique précise : l'économie circulaire.

Cette bourse permet de financer les candidats retenus jusqu'à 8 000 € par projet, et maximum 30 % du budget prévisionnel dudit projet.

Trois modalités de soutien existent :

- une aide à l'amorçage pour les structures de moins de 5 ans,
- une aide au développement pour les structures de plus de 5 ans,
- un bonus territorial pour les structures bénéficiant déjà d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ou du Département de Lot-et-Garonne.

Le Conseil de développement : la nouvelle instance citoyenne est bien lancée !

Après sa refonte en 2024 et une période de formation et de construction de son organisation, le Conseil de développement a été saisi par l'Agglomération sur un premier sujet : la stratégie biodiversité de l'Agglomération.

Le conseil d'agglomération du 17 avril a également pris acte du règlement intérieur du C2D, précisant notamment le mode de gouvernance de ce dernier, avec 2 coreprésentants paritaires. L'occasion également de partager des engagements et des attentes réciproques entre les élus de l'Agglo et des citoyens engagés dans le C2D.

Contre la baisse de la rémunération des agents publics en arrêt maladie ordinaire, durant les 3 premiers mois

La Loi de Finances 2025 prévoit que durant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire, les agents titulaires ou contractuels, perçoivent 90% du traitement après application de la journée de carence. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er mars.

Le conseil d'agglomération a voté une motion contre cette mesure :

- néfaste au pouvoir d'achat des agents publics, déjà mis à rude épreuve par l'inflation et les précédentes mesures d'austérité,
- présentant un risque de présentéisme forcé, avec impact sur la santé des agents concernés et de leur collectif de travail, ainsi que sur le service rendu,
- dont on peut douter de son effet attendu sur l'absentéisme. A noter qu'à l'opposé de cette mesure ponctuelle et coercitive, Val de Garonne Agglomération a adopté en 2024 un plan de prévention contre l'absentéisme (formation, sécurité-prévention, sensibilisation des encadrants, mobilisation de la mission santé en proximité avec les agents).

Le conseil d'agglomération affiche également son soutien aux agents publics et aux organisations syndicales qui s'opposent à cette mesure.

Contact Presse

Laure Duplaa - lduplaa@valdegaronne.fr – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52